



Le **Bactériolit**, une solution de traitement reconnue par les pouvoirs publics

La Dreal⁽¹⁾ de Bretagne reconnaît l'utilisation des complexes de microorganismes (CMO)

comme une solution normalisée de traitement des effluents d'élevage à la ferme. Sans avoir recours à un brassage, les CMO facilitent le compostage des litières qui sont transformées en un amendement organique conforme à la norme NF U44-051. Depuis de nombreuses années, la société Sobac propose le CMO Bactériolit et son appui technique aux éleveurs de volaille.

Trouver un meilleur équilibre azote-phosphore

« Les amendements organiques normés peuvent être exportés pour diminuer le plan d'épandage », rappelle Erwan Allain, directeur scientifique de Sobac. En limitant les pertes d'azote dans

l'atmosphère, Bactériolit permet de maintenir un meilleur rapport N/P dans l'amendement. « À l'issue d'un compostage avec du Bactériolit, on arrive à un rapport de 1,3, permettant l'épandage de 117 unités d'azote pour 90 unités de phosphore à l'hectare. Sans Bactériolit, le rapport N/P descend à 0,5. On n'épand alors que 45 unités d'azote pour 90 unités de phosphore. » La note de la Dreal détaille la méthodologie à appliquer et les éléments à fournir. Deux élevages bretons utilisateurs du Bactériolit ont reçu l'agrément. Les élevages hors Bretagne peuvent également bénéficier de cette reconnaissance, affirme Erwan Allain. « Le cadre défini par la Dreal Bretagne sert de référence à toutes les régions. » ■ D. P.

(1) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement